

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60-362-1927 Congé.

n° 60-362-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 362 du 31/01/1927

Date de publication
24 janvier 1927

Date du numéro
31 janvier 1927

TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de sept mois à passer en France est accordé à M. Brouillet (Gaston), commis principal de 3e classe des P. T. T., qui comptera le 30 mars 1927 deux ans et quatre mois de séjour ininterrompu à la colonie.